



**L'INTERSYNDICALE PNC**



# COMMUNIQUE DE PRESSE

## L'Intersyndicale PNC maintient son préavis de grève reconductible du 27 juillet au 2 août 2016

ROISSY, LE 22 JUILLET 2016,

Le SNPNC-FO et l'UNSA-PNC réunis en Intersyndicale PNC, ont recueilli 45% des suffrages aux dernières élections professionnelles PNC (Hôtesse et Stewards) avec 74% de participation, formant ainsi la première force syndicale PNC à Air France.

L'Intersyndicale PNC négocie depuis la mi-avril 2016 le renouvellement de l'Accord collectif AF PNC qui vient à expiration au 31 octobre prochain. Devant l'immobilisme de la Direction, l'Intersyndicale n'a eu d'autre choix que de déposer **un préavis de grève de 7 jours reconductibles, du 27 juillet 2016 au 2 août 2016.**

Les dernières propositions de la Direction visent à reconduire non intégralement l'actuel Accord collectif PNC pour une durée de 17 mois. Cette durée est insuffisante et est loin de la durée de 5 ans que demande l'Intersyndicale PNC pour garantir les conditions de travail et de rémunération de notre population. Pourtant dans une perspective d'ouverture l'Intersyndicale PNC a proposé, à l'instar des autres catégories du personnel, un accord à durée indéterminée. Cette option a été balayée d'un revers de la main par Air France. De plus, la Direction souhaite substituer aux dispositions de notre actuel accord de nouvelles mesures visant à diminuer les compositions d'équipage tant sur Moyen que sur Long courrier.

Les améliorations présentées par la Direction, en matière de conditions de travail, soit renvoient à des études ultérieures, soit sont très inférieures à nos demandes.

En conséquence l'Intersyndicale PNC a décidé, après avoir consulté ses sections respectives, de ne pas signer le projet d'accord soumis à signature jusqu'à ce jour, et de maintenir son préavis de grève de 7 jours reconductibles du 27 juillet au 2 août 2016.

Les bureaux